ABG PARTNERS
Société à responsabilité limitée
au capital de 13.400 euros
Siège social : 16 rue d'Athènes 75009 PARIS
RCS PARIS n° 829 495 035

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 15 décembre,

A 16 heures,

Au siège social,

L'associée unique et seul gérant de la société ABG PARTNERS, Monsieur Antoine de Brosses, a pris les décisions concernant l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification de l'article 5 des statuts
- Pouvoir pour les formalités

PREMIERE DECISION
(Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts actuels de la Société)

L'associé unique ratifie la décision du gérant de transférer le siège social au :

7 rue Pasquier 75008 PARIS

A compter du 15 décembre 2025

L'associé unique décide de modifier en conséquence l'article 4 des Statuts relatif au siège social qui sera désormais rédigé comme suit :

« ***ARTICLE 4 - Siège social***

Le siège social de la Société est fixé à : 7 rue Pasquier 75008 PARIS »

Le reste de l'article est inchangé.

DEUXIEME DECISION
(Pouvoirs pour les formalités)

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Antoine de Brosses
Associé unique